

période est parvenue la cause du curé d'Ars, donnons ici un tableau complet des diverses phases par lesquelles doit passer tout procès de canonisation.

#### 1ÈRE PÉRIODE

- I. — Décret de l'ouverture du procès fait par l'Ordinaire.
- II. — Recherche des écrits du serviteur de Dieu.
- III. — Révision des écrits.
- IV. — Animadversions sur un procès additionnel.
- V. — Le procès de l'Ordinaire est pendant devant la Sacrée Congrégation.
- VI. — Introduction de la cause devant la Sacrée Congrégation.

#### 2ÈME PÉRIODE

- I. — Commission pour le procès apostolique de non culte.
- II. — Décret d'ouverture de ce procès.
- III. — Approbation de la validité de ce procès.
- IV. — Décret de non culte.
- V. — Commission pour le procès du renom de sainteté.
- VI. — Ouverture de ce procès.
- VII. — Validité du procès.
- VIII. — Décret approuvant le renom de sainteté du Vénérable serviteur de Dieu.
- IX. — Commission apostolique sur l'héroïcité des vertus. Commission ; ouverture ; validité ; triple congrégation.
- X. — Décret pontifical approuvant l'héroïcité des vertus.
- XI. — Procès apostolique sur les deux miracles. Commission apostolique ; ouverture ; validité ; triple congrégation.
- XII. — Décret sur la validité des miracles.
- XIII. — Décret dit *de tuto* avant de procéder à la Béatification.

#### 3ÈME PÉRIODE

- I. — Procès apostolique sur les miracles. Commission ; ouverture ; validité ; triple congrégation.
- II. — Décret dit *de tuto* pour la canonisation. ✠

\* \* \*

Et maintenant, voyons où en est la cause qui nous occupe.

Le Souverain-Pontife, avons-nous dit en commençant, vient de proclamer l'héroïcité des vertus du Vénérable Jean-Baptiste Vianney ; jetez les yeux sur le tableau, et vous verrez que la cause du curé d'Ars a franchi le dixième échelon de la deuxième période.